



COMMUNIQUE DE PRESSE

Sixième réunion annuelle de suivi de la Convention Anticorruption dans le Secteur Financier

Rabat, le 20 octobre 2026

L'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC) et les trois autorités du secteur financier, Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) ont tenu, le mardi 20 octobre 2026, leur sixième réunion annuelle de haut niveau dans le cadre du suivi de la Convention de coopération dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption dans le secteur financier (CASF), signée en novembre 2019.

Cette rencontre a permis de dresser le bilan de la mise en œuvre de la Convention au cours de la période 2025-2026 et d'approuver la feuille de route pour la période 2027-2028. Elle a également été l'occasion d'échanger sur les évolutions récentes en matière de prévention et de lutte contre la corruption, aux niveaux national et international.

La période 2025-2026 a été marquée par la réalisation de plusieurs actions visant à renforcer la dynamique sectorielle en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Celles-ci ont notamment porté sur l'organisation de sessions ciblées de formation et de sensibilisation, ayant bénéficié à plus de 900 agents des institutions signataires de la Convention, ainsi que sur le renforcement du partenariat avec la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière (FMEF) en vue de consolider les compétences de ses formateurs en matière de probité et de prévention de la corruption.

Le partage d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption se sont poursuivis, notamment à travers la tenue de la quatrième édition du Forum des organismes certifiés ISO 37001, qui a réuni plus de 70 responsables et cadres issus de 40 organismes des secteurs financier et non financier. La participation des deux secteurs, avec une implication croissante du secteur non financier, illustre les effets d'entraînement de cette dynamique au-delà du secteur financier. Par ailleurs, cet engagement en faveur du partage d'expériences s'est également traduit par la participation active des quatre institutions signataires de la Convention à plusieurs rencontres nationales et internationales consacrées à l'intégrité, la prévention et la lutte contre la corruption.

Parallèlement, les trois autorités financières ont poursuivi, en coordination avec l'INPPLC, leurs travaux visant l'évaluation et la régulation des risques de corruption au sein du système financier.

S'agissant de la feuille de route 2027-2028, celle-ci vise à consolider les compétences, à promouvoir une culture d'intégrité au sein du secteur à travers l'élaboration de guides et l'organisation de sessions de formation et de sensibilisation, et à renforcer davantage le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Une place importante y est accordée à la mise en œuvre des plans d'action issus des cartographies des risques de corruption du secteur financier, au développement des partenariats avec le monde académique et au renforcement de la coopération avec les institutions homologues à l'échelle internationale. En outre, il est prévu que l'INPPLC obtienne en 2027 la certification à la norme internationale ISO 37001 relative au système de management anti-corruption.

Au terme de cette réunion, les quatre institutions ont réaffirmé leur volonté de poursuivre et d'approfondir leur coopération en matière de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur financier. Elles ont également réitéré leur engagement commun à contribuer activement aux efforts nationaux dans ce domaine, notamment à travers le partage d'expériences et le développement d'initiatives conjointes pouvant inspirer d'autres secteurs.